



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Flamanville-Fuites-a-repetition-de-SF6-un-puissant-gaz-a-eff-et-de-serre>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Flamanville : Fuites à répétition de SF6, un puissant gaz à effet de serre**

1er février 2022

France : Flamanville : Fuites à répétition de SF6, un puissant gaz à effet de serre

La centrale n'a pas stoppé ses rejets alors qu'elle avait déjà dépassé la limite autorisée

La centrale nucléaire de Flamanville (Normandie) a déclaré un nouvel incident impactant de manière significative l'environnement : elle a rejeté en 2021 plus de SF6 que ce qui lui était permis, laissant fuiter à plusieurs reprises dans l'atmosphère le plus puissant des gaz à effet de serre.

Le pouvoir réchauffant global de l'hexafluorure de soufre (SF6) est équivalent, sur une centaine d'année, à 23 000 fois celui du CO2. Qui plus est, extrêmement stable, il ne se dégrade quasiment pas : chaque kilo émis reste dans l'atmosphère plusieurs milliers d'années (pour en savoir plus, voir l'article de Bernard Laponche [Certains gaz à effet de serre des centrales nucléaires](#), octobre 2020, Global Chance).

Ce gaz participant activement à l'effet de serre est utilisé comme isolant électrique. Ses fuites sont fréquentes dans les installations d'EDF (voir [cet article](#)). **Mais malgré son impact avéré sur l'environnement, l'industriel n'est tenu que depuis peu de surveiller ses émissions et de les déclarer aux autorités [1]**. Celles-ci ont fixé une limite maximale à chaque centrale nucléaire : 100 kg/an. Une limite régulièrement dépassée. C'est d'ailleurs la [seconde année de suite](#) que le site de Flamanville laisse fuiter plus de SF6 dans l'atmosphère que ce qui lui est autorisé.

Ce dépassement n'est pas surprenant, puisque déjà [fin septembre 2021](#), EDF annonçait avoir dépassé les 100 kg de fuites de SF6. EDF a fait ses comptes en fin d'année et ce sont au final **plus de 125 kg** qui ont été rejetés dans l'atmosphère par la centrale nucléaire normande. Un quart de plus que le maximum autorisé. **Le site a donc continué à laisser fuiter ce gaz, alors même qu'il avait connaissance dès le mois de septembre qu'il avait déjà dépassé la limite annuelle.** De quoi s'interroger sur la promptitude de l'industriel à détecter les fuites, à réparer les équipements et à tout

faire pour préserver l'environnement de l'impact délétère de ses activités. D'autant que le SF6 n'est pas le seul polluant que la centrale de Flamanville ait rejeté dans l'environnement en quantité plus importante que ce qui lui était permis. Le site a également laissé fuiter, en 2021, [4 fois plus de liquides de refroidissement](#) que la limite maximale autorisée. Des liquides qui se transforment en gaz à effet de serre une fois relâchés dans l'atmosphère.

Là encore, EDF savait dès avril 2021 que le seuil maximal de ces rejets était atteint. Mais l'industriel a continué à laisser des fuites se produire et s'est contenté d'actualiser auprès des autorités sa déclaration d'incident significatif pour l'environnement (voir à droite de cet article pour une revue des dernière déclarations d'incidents à Flamanville).

Ce que dit EDF :

Evènements significatifs - janvier 2022

Publié le 01/02/2022

Le gaz Hexafluorure de soufre (SF6) est utilisé pour garantir l'isolement électrique des équipements « haute tension ». Sur le site de Flamanville, le gaz SF6 est utilisé comme isolant pour les postes d'évacuation d'énergie et les postes d'alimentation des transformateurs auxiliaires.

Au 31 décembre 2021, la quantité annuelle cumulée d'émissions de gaz SF6 est de 125,85kg.

La direction de la centrale de Flamanville 1-2 a donc indiqué le 6 janvier 2022 l'évènement significatif environnement pour prendre en compte les nouvelles émissions depuis la première déclaration le 30 septembre 2021 à l'Autorité de sûreté nucléaire.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-flamanville-1-2/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-flamanville-1-2/evenements-significatifs-janvier-2022>

Notes

[1] Ce n'est que depuis 2018 que les émissions de SF6 font l'objet de déclarations d'évènements significatifs pour l'environnement. Voir notre article en ligne ici :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Analyse-Les-difficultes-d-EDF-ce-que-disent-trois> ainsi que l'[avis de l'IRSN n°2018-00055](#) du 2 mars 2018